Reçu en préfecture le 25/01/2022 Affiché le





#### ID: 037-213701519-20220119-DEL037151001\_22-DE Extrait du Registre des Délibérations d Séance du mercredi 19 janvier 2021

Le 19 janvier 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

## Présents:

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Madame VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

# DATE DE LA CONVOCATION

14 janvier 2022

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2022

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Présents: 18

#### Pouvoirs:

M. JEANNIN Patrick a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane. M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme JEGOU Stéphanie a donné pouvoir à M. FOUCHÉ Philippe. Mme ALBERT Julie a donné pouvoir à Mme PARANTHOINE Nina, M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

#### Absent excusé:

\*NEANT.

Secrétaire de séance : M. GAGNEUX David.

DEL 037 151 001 / 2022 - 5.7

INTERCOMMUNALITÉ : Adhésion de la commune de SAINT ANTOINE DU ROCHER au Syndicat Intercommunal Cavités 37

## Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5210-1 et L.5211-18, Vu la délibération du 10 mai 2021 par laquelle le conseil municipal de SAINT ANTOINE DU ROCHER demande son adhésion au Syndicat,

Vu la délibération du 20 octobre 2021 par laquelle le Syndicat Intercommunal Cavités 37 accepte la décision de cette commune,

Vu les votes : POUR :23 (M. GISCLARD avec le pouvoir de M. JEANNIN, Mme LABOUE avec le pouvoir de M. MENUDIER, M. FOUCHÉ avec le pouvoir de Mme JEGOU, Mme PARANTHOINE avec le pouvoir de Mme ALBERT, Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND), CONTRE :00, ABSTENTION :00

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le **2 5 JAN. 2022** DE : 037-213701519-20220119-DEL037151001\_22-DE

Décide

Article 1:

d'accepter l'adhésion de SAINT ANTOINE DU ROCHER au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Pour extrait certifié conforme

த்துMembrolle-sur-Choisille, le 20 janvier 2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le **25 JAN. 2022**ID: 037-213701519-20220119-DEL037151002\_22-DE





Le 19 janvier 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Madame VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT

Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David,

M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine,

# DATE DE LA CONVOCATION

14 janvier 2022

# DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2022

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Présents: 18

# Pouvoirs:

Présents:

M. JEANNIN Patrick a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane. M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à Mme LABOUE Florence,

Mme JEGOU Stéphanie a donné pouvoir à M. FOUCHÉ Philippe.

Mme ALBERT Julie a donné pouvoir à Mme PARANTHOINE Nina,

M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

#### Absent excusé:

\*NEANT.

Secrétaire de séance : M. GAGNEUX David.

Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

# DEL 037 151 002 / 2022 - 7.1

FINANCES: Commencement d'investissement n°2022-01

#### Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 et L1612-1. Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 20 (M. GISCLARD avec le pouvoir de M. JEANNIN, Mme LABOUE avec le pouvoir de M. MENUDIER, M. FOUCHÉ avec le pouvoir de Mme JEGOU, Mme PARANTHOINE avec le pouvoir de Mme ALBERT), CONTRE :00, ABSTENTION :03 (Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND, M. GAGNEUX)

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice auguel il s'applique, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser (RAR),

#### Décide

Article 1:

d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2022 comme suit:

Affiché le **2.5. JAN. 2022** ID: 037-21370 1519-20220119-DEL037151002\_22-DE

Opération	Chapitre	Crédits ouverts au budget 2021	Crédits autorisés avant le vote du BP 2022
N°42 – Bâtiments divers commune (hors réseau de chaleur)	21	708 119 €	177 030 €
N°57 – Terrain immeuble	21	181 000 €	45 250 €
N°70 – Bureau et informatique	20	23 364 €	5 841 €
N°71 – Mobilier	21	10 000 €	2 500 €
N°72 – Autres (accès sécurisé Parc Choisille)	21	106 000 €	26 500 €
N°79 – Construction nouvelle mairie	21	10 000 €	2 500 €
N°82 – Maison intergénérationnelle	21	80 000 €	5 000 €

d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2022 lors de son adoption, Article 2:

d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces Article 3: nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

Sébastien MARAIS

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 20 janvier 2022

Affiché le

ID : 037-213701519-202 19-DEL037151003 22-DE

# Extrait du Registre des Délibérations (

Séance du mercredi 19 janvier 2021



Le 19 janvier 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents:

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Madame VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE D'AFFICHAGE

DATE DE LA CONVOCATION

14 janvier 2022

14 janvier 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Présents: 18

Pouvoirs:

M. JEANNIN Patrick a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane. M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme JEGOU Stéphanie a donné pouvoir à M. FOUCHÉ Philippe. Mme ALBERT Julie a donné pouvoir à Mme PARANTHOINE Nina, M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé:

\*NEANT.

Secrétaire de séance : M. GAGNEUX David.

DEL 037 151 003 / 2022 - 4.2

RESSOURCES HUMAINES: Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le budget et notamment l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :23 (M. GISCLARD avec le pouvoir de M. JEANNIN, Mme LABOUE avec le pouvoir de M. MENUDIER, M. FOUCHÉ avec le pouvoir de Mme JEGOU, Mme PARANTHOINE avec le pouvoir de Mme ALBERT, Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND), CONTRE :00, ABSTENTION :00

Considérant la délibération n°037 151 027 du 28 septembre 2021 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Considérant les nécessités de services.

Décide

Article 1:

la création à compter de la présente délibération de 08 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,

Affiché le **2 5 JAN. 2022** ID: 037-213701519-20220119-DEL037151003\_22-DE

Article 2:

ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 06 mois maximum pendant une même période de 12 mois,

Article 3:

de mettre à jour le tableau des effectifs arrêté comme suit :

Adjoint technique principal de 28m2 classe TC  Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  10  Agent territorial spécialisé de 2ême classe des écoles maternelles TC  Auxiliaire de puériculture principal de 2ême classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  1  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice espaces verts, écoles, multi accueil, betiments]  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice espaces verts, écoles, multi accueil, des cencignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint d'animation, ler échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des des cencignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique de 2ème classe 1er échelon du grade des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	GRADE	NOMBRE DE POSTES AU TABLEAU
DGS sur emploi fonctionnel Rédacteur Principal de 18th classe TC Rédacteur Principal de 28th classe TC Rédacteur Principal de 28th classe TC Rédacteur TC Rédacte	I- EMPLOIS PERMANENTS	
Rédacteur Principal de 2º c classe TC Rédacteur Principal de 2º c classe TC Rédacteur TC Adjoint Administratif Principal de 1º c classe Adjoint Administratif Principal de 2º c classe TC  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE  Brigadier TC  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE  Brigadier TC  TOTAL FILIERE POLICE  I  Agent de maitrise principal Adjoint technique principal de 2º c classe TC  Agent de maitrise principal Adjoint technique principal de 2º c classe TC  Adjoint technique principal de 2º c classe TC  Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  Agent territorial spécialisé de 2º c classe TC Adjoint technique principal de 2º c classe TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c c classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puèriculture principal de 2º c c c classe des écoles des consecutives de la mairiculture principal de 2º c c classe - rémunérés sur le ler échelon du grade forvice administratif de la mairiculture de la mairiculture de la mairiculture principal de 2º c c classe - rémunérés sur le ler échelon du grade forvice expanses verts. Écoles, multi accueil. Explaint de la mairiculture de la cortie de cente de cente de la cortie des écoles sur la base d'un adjoin		1
Rédacteur TC  Adjoint Administratif Principal de 18te classe TC  Adjoint Administratif Principal de 28te classe TC  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE  Brigadier TC  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE  12  Brigadier TC  TOTAL FILIERE POLICE  I  Agent de maitrise principal  Adjoint technique principal de 28te classe TC  3  Adjoint technique principal de 28te classe TC  Adjoint technique principal de 28te classe TC  Adjoint technique principal de 28te classe TC  Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  10  Agent territorial spécialisé de 2ête classe des écoles maternelles TC  Auxiliaire de puériculture principal de 28te classe 35/35êtme  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35êtme  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint d'animation principal de 2ête classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice undinistratif de la mairier  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice undinistratif de la mairier  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, de la petite entience, école)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, de la petite entience, école)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, de la petite entience, écoles, multi accueil, des enseignants)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le ler échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, des enseignants)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le ler échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, des enseignants)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le ler échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, des enseignants)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le ler échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, des espaces ler échelon du grade es en faus (cantine) rémunérés sur la b	DGS sur emploi fonctionnel	1
Rédacteur TC 3  Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>5me</sup> classe TC 3  Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>5me</sup> classe TC 1  Brigadier TC 1  Agent de maitrise principal 4  Adjoint technique principal de 2 <sup>5me</sup> classe TC 3  Adjoint technique principal de 2 <sup>5me</sup> classe TC 3  Adjoint technique principal de 2 <sup>5me</sup> classe TC 3  Adjoint technique TC 3  Agent de maitrise principal 4  Adjoint technique TC 4  Agent territorial spécialisé de 2 <sup>5me</sup> classe TC 4  Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>5me</sup> classe 35/35 <sup>5me</sup> 1  TOTAL FILIERE TECHNIQUE 10  Agent territorial spécialisé de 2 <sup>5me</sup> classe 35/35 <sup>5me</sup> 1  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35 <sup>5me</sup> 1  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35 <sup>5me</sup> 1  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Bellucateur de jeunes enfants CAT A 35/35 <sup>5me</sup> 1  Adjoint d'animation TC 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE 4  Adjoint administratif principal de 2 <sup>5me</sup> classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice administratif de la mairie 2  Adjoint administratif principal de 2 <sup>5me</sup> classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice administratif de la mairie 4  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice mahit accueil de la petite enfance, écoles. Multi accueil. 6  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice mahit accueil de la petite enfance, écoles. Multi accueil. 6  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice mahit accueil de la petite enfance, écoles. Multi accueil de numbre 1  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice mahit accueil de la gette enfance, écoles. Multi accueil de numbre 1  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice mahit accueil de la cas de gréve des elements. 1  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade terrice mahit accueil de la cas de gréve des elements. 1  Adjoint technique, rémunérés sur le 1 er échelon du grade terrice mahit accueil de la cas de gré	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	ì
Adjoint Administratif Principal de 1800 classe TC  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE  12  Brigadier TC  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE  12  Brigadier TC  TOTAL FILIERE POLICE  1  Agent de maitrise principal  Adjoint technique principal de 2800 classe TC  Adjoint technique TC  Agent territorial spécialisé de 2600 classe TC  Auxiliaire de puériculture principal de 2800 classe 35/35600  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  10  Agent territorial spécialisé de 2600 classe 35/35600  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35600  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35600  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif principal de 2600 classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, écoles)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service wante accueil de la petite enfance, écoles)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service service verte, écoles, multi accueil. bédiments)  HI-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, écoles)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la cas de grêve des celus des cueils des celus des c		I
Adjoint Administratif Principal de 18th classe TC 3  Adjoint Administratif Principal de 28th classe TC 1  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE 12  Brigadier TC 1  TOTAL FILIERE POLICE 1  Agent de maitrise principal 4 28th classe TC 3  Adjoint technique principal de 28th classe TC 3  Adjoint technique principal de 28th classe TC 3  Adjoint technique TC 6  TOTAL FILIERE TECHNIQUE 10  Agent territorial spécialisé de 2êth classe des écoles maternelles TC 3  Auxiliaire de puérientlure principal de 2êth classe 35/35êth 1  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35êth Adjoint d'animation TC 3  TOTAL FILIERE ANIMATION 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE Adjoint administratif principal de 2êth classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairier 2  Adjoint d'animation. rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, deole)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, deole)  Adjoint d'animation. rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, deole)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, deole)  Adjoint d'animation. rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, deole)  Adjoint d'animation. rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, deole)  Adjoint d'animation. ler échelon forevice multi accueil de cas de grêve des des minimation. ler échelon du grade tservice minimum d'accueil en cas de grêve des des minimation. ler échelon du grade tservice minimum d'accueil en cas de grêve des des minimation. Ler échelon du grade tservice minimum d'accueil en cas de grêve des des minimation. Ler échelon du grade tservice minimum d'accueil en cas de grêve des des minimation. Ler échelon du grade tservice minimum d'accueil en cas de grêve des des minimation des contents (cautine)		2
Brigadier TC 1  TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE 1  Agent de maitrise principal 1  Adjoint technique principal de 2ème classe TC 3  Adjoint technique principal de 2ème classe TC 3  Adjoint technique TC 5  Agent de maitrise principal de 2ème classe TC 3  Adjoint technique TC 6  TOTAL FILIERE TECHNIQUE 10  Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC 3  Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème 1  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème 1  Adjoint d'animation TC 7  TOTAL FILIERE ANIMATION 5  IL-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE 4  Adjoint administratif per le réchelon du grade (service administratif de la mairie) 3  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie) 4  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service with accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, de dumentie) 4  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, de dumentie) 4  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, de dumentie) 4  Adjoint d'animation, 1 er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en eas de grève 10  des coscignames Adjoint d'animation (service multi accueil, Service minimum d'accueil en eas de grève 10  des coscignames Adjoint d'animation (service multi accueil, Service minimum d'accueil en eas de grève 10  des coscignames Adjoint de la mairie (service espaces verts, écoles, multi accueil, 50  Alli-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, 1 er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, 50  BLESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint technique, rémunérés		
Brigadier TC  TOTAL FILIERE POLICE  Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 25m² classe TC 3 Adjoint technique principal de 25m² classe TC 3 Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE 10  Agent territorial spécialisé de 25me classe des écoles maternelles TC 3 Auxiliaire de puériculture principal de 25me classe 35/35me 1 TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35me Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35me Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION 5 II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE Adjoint administratif principal de 25me classe - rémunérés sur le 1 er échelon du grade tservice administratif de la mairies Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1 er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, decde) Adjoint technique, rémunérés sur le 1 er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, decde) Adjoint technique, rémunérés sur le 1 er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, de batiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE Adjoint d'animation, 1 er échelon tservice multi accueil, service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants) Adjoint d'animation, 1 er échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants) Adjoint technique, rémunérés sur le 1 er échelon du grade Aliaché 35 35ème 10 IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4) Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1 er échelon de surveillance de senfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1 er échelon descretile des de un adjoint technique de 2ème classe 1 er échelon descretile des de un adjoint technique de 2ème classe 1 er échelon descretile de	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	
Agent de maitrise principal Adjoint technique principal de 25000 classe TC Adjoint technique principal de 25000 classe TC Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE 10 Agent territorial spécialisé de 26me classe des écoles maternelles TC Auxiliaire de puériculture principal de 26me classe 35/35ême  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4 Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ême 11 Adjoint d'animation TC TOTAL FILIERE MIDICO-SOCIALE 4 Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ême 11 Adjoint d'animation TC TOTAL FILIERE ANIMATION 5 II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE Adjoint administratif - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie) Adjoint administratif principal de 26me classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, decole) Adjoint d'animation. rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice expaces verts, écoles, multi accueil. bâtiments) III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE Adjoint d'animation. Ier échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève decoles, encapants) Adjoint lechnique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tourier minimum d'accueil en cas de grève des encapants) Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade 3 Altaché 35 35ème 10  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4) Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er 1 V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	12
Agent de maitrise principal Adjoint technique principal de 25me classe TC 3 Adjoint technique principal de 25me classe TC 3 Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE 10  Agent territorial spécialisé de 26me classe des écoles maternelles TC 3 Auxiliaire de puériculture principal de 26me classe 35/35éme  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème 1  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème 1  TOTAL FILIERE ANIMATION 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie) Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école) Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école) Bill-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil. bâtiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, ler échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève (accueil de la mairie)  Adjoint d'animation, ler échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève (accueil de la mairie)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Algiont technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service minimum d'accueil en cas de grève (accueil en cas de grève (	Brigadier TC	1
Adjoint technique principal de 28m2 classe TC  Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  10  Agent territorial spécialisé de 2ême classe des écoles maternelles TC  Auxiliaire de puériculture principal de 2ême classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  1  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice espaces verts, écoles, multi accueil, betiments]  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tervice espaces verts, écoles, multi accueil, des cencignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint d'animation, ler échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des des cencignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint technique de 2ème classe 1er échelon du grade des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	TOTAL FILIERE POLICE	
Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  10  Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC  Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  1  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérès sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunérès sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, bétiments]  6  HI-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, ler échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint d'animation, ler échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  10  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  3  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  1  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Agent de maitrise principal	
Adjoint technique TC  TOTAL FILIERE TECHNIQUE  10  Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC  Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  4  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  1 Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  H-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie)  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice spaces verts, écoles, multi accueil, hátiments)  6  HI-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. Ler échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint (animation, 1er échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint d'animation, 1er échelon fservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Adjoint des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	3
Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC  Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  1 TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif – rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint d'animation, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, bàtiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. Ter échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des cuescignants)  Adjoint d'animation. Ter échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des cuescignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  3 Adtaché 35 35ème  10 P-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4 Service des curveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4 V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint technique TC	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie)  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, bâtiments)  6  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des croseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  10  des croseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  11  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  3  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème  TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE  Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie)  Adjoint administratif principal de 2ème classe - rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, bâtiments)  6  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des croseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  10  des croseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  11  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  3  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  4  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC	2
Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème  Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif - rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie) 2 Adjoint administratif principal de 2ème classe rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice administratif de la mairie) 1 Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade tservice multi accueil de la petite enfance, école) Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil, bétiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, 1er échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en eas de grève des enseignants) Adjoint d'animation, 1er échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en eas de grève des enseignants) Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade 3 Attaché 35 35ème 11 IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4) Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon 4 Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon 4 V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème	
Adjoint d'animation TC  TOTAL FILIERE ANIMATION  5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint administratif principal de 2ème classe – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, baitments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  3 Adtaché 35 35ème  1 IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES		4
TOTAL FILIERE ANIMATION 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie) 2  Adjoint administratif principal de 2ème classe – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie) 1  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, 2  & Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, 3  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, 3  BII-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève 3  des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade 3  Attaché 35'35ème 1  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er 3  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er 5  échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème	[
TOTAL FILIERE ANIMATION 5  II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie) 2  Adjoint administratif principal de 2ème classe – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie) 1  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, bátiments) 6  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation, 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants) 10  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade 11  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade 12  Attaché 35 35ème 1  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint d'animation TC	3
II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  Adjoint administratif – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, bétitiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. Ter échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Attaché 35 35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	TOTAL FILIERE ANIMATION	
Adjoint administratif principal de 2ème classe rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, bàtiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  3 Attaché 35 35ème  1 IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	
Adjoint administratif principal de 2ème classe rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)  Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1er échelon du grade (service multi accueil de la petite enfance, école)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade (service espaces verts, écoles, multi accueil, bàtiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. 1er échelon (service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  3 Attaché 35 35ème  1 IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint administratif – rémunérés sur le 1er échelon du grade (service administratif de la mairie)	?
Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil.  bâtiments)  III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. 1er échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève  des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Attaché 35/35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er  1  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint administratif principal de 2ème classe rémunérés sur le 1 er échelon du grade <i>(service administratif de la mairie)</i>	<u> </u>
HI-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  Adjoint d'animation. Ier échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le Ier échelon du grade  Attaché 35:35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ier échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ier échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	ecole)	8
Adjoint d'animation. Ter échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)  Adjoint technique, rémunérés sur le Ter échelon du grade  Attaché 35/35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ter échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ter échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade tservice espaces verts, écoles, multi accueil. bâtiments)	6
Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade  Attaché 35 35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	
Attaché 35/35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ier échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ier échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint d'animation. Ter échelon tservice multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants)	10
Attaché 35/35ème  IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)  Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ier échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe Ier échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Adjoint technique, rémunérés sur le 1er échelon du grade	3
Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Attaché 35/35ème	1
Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon  V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)	
V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe l'er échelon	3
The second secon	Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2ème classe 1er échelon	J
The second secon	V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES	
roste rarcours rimpior Competence Pr.C (1 creche, 1 ecole)	Poste Parcours Emploi Compétence PEC (1 crèche, 1 école)	<u> </u>

Affiché le 1D : 037-213701519-20220119-DE 037151003\_22-DE

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme La Membrolle-sur-Choisille, le 20 janvier 2022

Will Hill

Envoyé en préfecture le 25/01/2022 Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le

5=5

ID: 037-213701519-20220119-DEL037151003\_22-DE

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le



# Extrait du Registre des Délibérations (ID: 037-213701519-20220119-DEL037151004\_22-DE Séance du mercredi 19 janvier 2021

Le 19 janvier 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents:

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Madame VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

# 14 janvier 2022

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE 14 janvier 2022

#### Pouvoirs:

M. JEANNIN Patrick a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane.

M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à Mme LABOUE Florence,

Mme JEGOU Stéphanie a donné pouvoir à M. FOUCHÉ Philippe.

Mme ALBERT Julie a donné pouvoir à Mme PARANTHOINE Nina,

M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice: 23

Présents: 18

### Absent excusé:

\*NEANT.

Secrétaire de séance : M. GAGNEUX David.

DEL 037 151 004 / 2022 - 1.4

CONVENTION: Approbation de l'avenant à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

# Le Conseil Municipal

Vu la loi n°2004-809 du 3 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et 4141-1;

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :23 (M. GISCLARD avec le pouvoir de M. JEANNIN, Mme LABOUE avec le pouvoir de M. MENUDIER, M. FOUCHÉ avec le pouvoir de Mme JEGOU, Mme PARANTHOINE avec le pouvoir de Mme ALBERT, Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND), CONTRE :00. ABSTENTION :00

#### Décide

Article 1:

d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Indre-et-Loire.

Affiché le **2 5 JAN. 2072** = ID: 037-213701519-20220119-DEL037151004\_22-DE

Article 2:

d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à engager toutes les démarches ainsi qu'à signer tous les actes et pièces nécessaires relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 20 janvier 2022

e Majre,



# Extrait du Registre des Délibérations Séance du mercredi 19 jan

Reçu en préfecture le 25/01/2022 Affiché le 235 1519 20220 13 -037151005 22-DE

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Le 19 janvier 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents:

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Madame VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2022

DATE DE LA CONVOCATION

14 janvier 2022

Pouvoirs:

NOMBRE DE CONSEILLERS

M. JEANNIN Patrick a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane. M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à Mme LABOUE Florence,

Mme JEGOU Stéphanie a donné pouvoir à M. FOUCHÉ Philippe. Mme ALBERT Julie a donné pouvoir à Mme PARANTHOINE Nina,

M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Présents: 18

En exercice: 23

Absent excusé:

\*NEANT.

Secrétaire de séance : M. GAGNEUX David.

DEL 037 151 005 / 2022 -- 1.1

URBANISME: Lancement d'une concession d'aménagement et création d'une commission municipale

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment sa troisième partie (application des articles R. 3121-50 et R. 3126-1);

Vu les articles L442-1, \*R421-19, L300-4 et suivants, R\*300-4 à R\*300-9 et R\*300-12 à R\*300-13 du Code de l'Urbanisme;

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :23 (M. GISCLARD avec le pouvoir de M. JEANNIN, Mme LABOUE avec le pouvoir de M. MENUDIER, M. FOUCHÉ avec le pouvoir de Mme JEGOU, Mme PARANTHOINE avec le pouvoir de Mme ALBERT, Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND), CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

de charger Monsieur le Maire d'organiser et de conduire la procédure de concession Article 1:

pour l'aménagement des Hauts de Mazagran, et notamment d'engager les discussions de négociation avec les candidats et de signer les pièces en cours de consultation.

de créer la Commission Concession. Article 2:

Cette commission est chargée d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne conformément à l'article R'300-

9 du Code de l'Urbanisme.

La Commission sera composée de 03 membres titulaires et de 03 membres suppléants.

Affiché le 1D: 037-21275519-20220119-DEL037151005\_22-DE

Les membres suppléants auront les mêmes pouvoirs que les titulaires qu'ils remplaceront.

Le Maire est Président de la Commission de plein droit et a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Le quorum sera atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Article 3:

de procéder à la désignation de ses membres au scrutin public (vote à main levée) selon la composition suivante :

	En qualité de membres titulaires :	
Le Prés	Le Président : Monsieur Sébastien MARAIS, Maire de la Membrolle-sur-Choisille	
1.	Monsieur Jean-Luc BONTEMPS	
2.	Madame Florence LABOUE	
3.	Monsieur David GAGNEUX	
	En qualité de membres suppléants :	
1.	Monsieur Emmanuel FLEUREAU	
2.	Madame Nina PARANTHOINE	
3.	Madame Carole CERDAN	

Affiché le

037-213701319-20220119-DEC037151005 22-DE

## Proclame

Après avoir délibéré et au vu des résultats du scrutin, l'élection à l'unanimité - outre Monsieur le Maire ou son représentant, Président de la Commission Concession :

- Jean-Luc BONTEMPS, titulaire

- Emmanuel FLEUREAU, suppléant

- Florence LABOUE., titulaire

- Nina PARANTHOINE, suppléante

- David GAGNEUX, titulaire

- Carole CERDAN, suppléante

Pour extrait certifié conforme La Membrolle-sur-Choisille, le 20 janvier 2022

Le Maire

Affiché le

510

ID: 037-213701519-20220119-DEL037151005\_22-DE